

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0053963

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricole : 0000709

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TA2I ANYINE SOUNAD

Date de naissance : 1950

Adresse : 91 Lotissement al Rabat Side Raha (Phar) (Phar)
Lotissement Horizonsidi Raha (Phar)
Berrechid

Tél. 0665105511

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/12/2022

Nom et prénom du malade : 7-TAZI ANYINE SOUNAD Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

ALD

ALC

Pathologie :

Nature de la maladie : Une cataracte (OPC)

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/22	G		200 DA	Dr. Abdel Hak BOUDJELLA OPHTALMOLOGISTE 70, Rue Allah Ben Abdellah Casablanca Tél.: 0524 47 33 47 / 0522 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>[Signature]</i>	29/11/22	147,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>[Signature]</i> Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. Quartier Racine Angle Bd. Abdellatif Ben Kaddour et Rue de Fontaine Tél./Fax: 05 28 36 04 34 GSM: 06 61 200 63	05/11/23				46000 DA	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered				

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPECIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAH BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

الخصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale

29/11/2013

الدار البيضاء في

sandtagi

ANYINE

14/11/2013

Theslor



Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEM
B.P. N°1 271/B2 Bouksoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/2016/DH
P.P.C : 14700 DH



Pharmacie Sidi RAHAL
20 NE Jmaa
Hay Chedli
Tel / Fax 05 22 96 91 37
JNPE 05 22 96 92 39

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-angiographic

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca le 29.11.2005 الدار البيضاء في

SOUAD TARI HNYINE

02 Montours

+ rme

Agapte

VU

OD: +0,25 (-1,50 = 10°)

OS: +0,75 (-2,50 = 05°)

mlm

VU

OD: +3,00

OS: +3,00

Dr. Abdelhak BOUCHTA,
OPHTALMOLOGISTE
10, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

NOVOPTIC SARL

Angle Bd Abdellatif Ben kaddour & rue la Fontaine
CASABLANCA RACINE
Tél. / Fax 0522 36 04 34

MME SOUAD TAZI HNYINE

Casablanca Le 09/01/2023

Docteur : ABDELHAK BOUCHTA

MUTUELLE: MUPRAS

**FACTURE
09/2023**

Intitulé	Nomenclature	Quantité	Prix
Monture optique	A1	1	1000
Verres Organiques blancs Antireflets VL OD: + 0.25 (- 1.50 à 10°)	407	1	900
Verres Organiques blancs Antireflets VL OG: + 0.75 (- 2.50 à 05°)	414	1	900
Verres Organiques blancs Antireflets VP OD: + 3.25 (- 1.50 à 10°)	407	1	900
Verres Organiques blancs Antireflets VP OG: + 3.75 (- 2.50 à 05°)	414	1	900
		Total TTC	4600

Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. A.U.
Quadrille Racine Angle Bd Abdellatif
Ben Kaddour et Rue la Fontaine
CASABLANCA
Tél/Fax: 0522 36 04 34 GSM: 0661 200 63